



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/10/12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 09 OCTOBRE 2007**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	28

**DATE DE LA CONVOCATION**

**02 OCTOBRE 2007**

L'an deux mille sept, le 09 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pardoux Morterolles, sur la convocation en date du 2 octobre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEUPS, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes BATTISTON, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM PICOURET, CHASSAGNE, NOURRISSEAU, MONNIER

Suppléantes : Mmes COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. JOUHAUD, CHOMETTE, DEBESSON, MAYNE, PAMIES, POULIER, PAROT R.

Mme GRAND, ARTHUR, BOURDERIAU, JOUANNETAUD

**OBJET : Etude d'aménagement des abords de la cabane de carriers et du point de vue de la croix de Courson**

Le Président rappelle qu'au titre de sa compétence « valorisation du petit patrimoine rural non protégé d'intérêt communautaire », une cabane de carrier a été reconstituée en 2004 sur le site de la croix de Courson.

Parallèlement à ce projet, la Communauté de commune souhaitait mettre en valeur le point de vue situé à proximité de la cabane par la création d'un belvédère avec table d'orientation. Ce projet doit être reconsidéré car les plantations résineuses présentes aux alentours risquent à terme de masquer une partie de la vue panoramique.

Dans le cadre du projet de chemin thématique « Sur les pas de Martin Nadaud », une mise en réseau de différents sites patrimoniaux permettrait de créer une offre culturelle et touristique spécifique. Ce site est localisé à proximité du bourg de Soubrebost et de son église, accessible par la route départementale 36 et se situe sur le tracé du GR 4.

Considérant ces éléments, le Président informe que la Communauté de communes propose la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'aménagement des abords de la cabane et d'un nouveau point de vue.

L'objectif est de mettre en valeur les alentours de la cabane de carriers dans le cadre d'une valorisation touristique. Pour ce faire, un certain nombre de problématiques seront à prendre en compte dont les principales sont : les conflits d'usages (place de dépôt de bois), le devenir des décharges et du Point d'Apport Volontaire, l'intégration paysagère de l'ensemble des aménagements, et la sécurisation de l'accès au site (au bord de la route départementale).

L'étude a pour objectif de réaliser un état des lieux du site, des propositions d'aménagement niveau Avant Projet Sommaire, en fonction des différents usages et en concertation avec les partenaires impliqués. Le prestataire devra également réaliser une estimation financière de chaque proposition et argumenter l'intérêt de chacune pour orienter le choix de la Communauté de communes.

Le Président informe que le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 5000 € HT. La Section pourra participer au financement de cette étude.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de valorisation du site de la croix de Courson
- Autorise le Président à lancer la consultation pour l'étude d'aménagement du site
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire

A Bourgneuf, le 10 octobre 2007  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD